Nations Unies S/2004/797



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 octobre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 4 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je me réfère à ma lettre du 26 novembre 2001 (S/2001/1128), dans laquelle j'ai informé le Conseil de sécurité que je comptais créer un bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest auquel serait confié un mandat de trois ans, à compter de janvier 2002, sous réserve des conclusions de l'examen mené au terme de sa première année d'activité. Dans votre lettre du 29 novembre 2001 (S/2001/1129), vous m'avez informé que les membres du Conseil se félicitaient de mon intention de créer ledit bureau et avaient pris acte des fonctions dont il serait chargé. Le Bureau, dirigé par mon Représentant spécial, Ahmedou Ould-Abdallah, a été inauguré en septembre 2002 à Dakar, et bénéficie de la coopération du gouvernement hôte.

En raison de difficultés administratives et logistiques, le Bureau n'est devenu opérationnel qu'en janvier 2003. On trouvera ci-joint le bilan des activités que le Bureau a menées et des résultats qu'il a obtenus entre janvier 2003 et juillet 2004. Les progrès accomplis dans l'exécution des principales tâches confiées au Bureau, telles qu'elles sont énoncées dans son mandat initial, et des tâches supplémentaires dont le Conseil de sécurité lui a demandé de s'acquitter, y sont objectivement évalués; il en ressort aussi que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que les autres principaux partenaires internationaux, dont les diverses entités des Nations Unies qui ont des bureaux régionaux en Afrique de l'Ouest, ont une bonne impression des travaux du Bureau.

Malgré les contraintes budgétaires, le Bureau a réussi à sensibiliser le public aux problèmes transfrontaliers et subrégionaux, à donner une dimension régionale à plusieurs questions généralement considérées d'un point de vue purement national, et à promouvoir la prévention des conflits. Il a aussi mis au point des mécanismes utiles et encouragé l'adoption de plans d'action propres à renforcer les liens entre les entités des Nations Unies et les principaux partenaires nationaux et internationaux, dont la CEDEAO, l'Union européenne, l'Union du fleuve Mano et des organisations non gouvernementales; favorisé les efforts de rétablissement de la paix dans la sous-région, en particulier en Côté d'Ivoire et au Libéria; analysé de façon approfondie les problèmes complexes qui se posent dans la sous-région et effectué des missions sur le terrain pour évaluer l'évolution de la situation dans les zones de tension.

Bien qu'il n'en soit pas question dans le mandat du Bureau, il est fait mention dans le bilan d'une tâche supplémentaire dont j'ai chargé mon Représentant spécial, en sa qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui suit

04-54029 (F) 191004 191004
0454029

l'application de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, en date du 10 octobre 2002, concernant la frontière terrestre et maritime entre les deux pays.

Faire en sorte que les problèmes de l'Afrique de l'Ouest, qui sont aussi vastes que complexes, soient abordés dans une perspective régionale intégrée est une entreprise à long terme qui suppose une interaction continue entre le Bureau et ses partenaires dans la sous-région. Il faut donc que le Bureau poursuive ses activités, notamment celles qui ont trait à la suite donnée aux initiatives de la communauté internationale, en particulier les recommandations qui figurent dans le rapport sur la mission que des membres du Conseil de sécurité ont effectuée en Afrique de l'Ouest en juin 2004 (S/2004/525) et les recommandations (S/PRST/2004/7, du 25 mars 2004) que le Conseil a adoptées à l'issue de son débat public sur mon rapport relatif aux moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200).

Compte tenu de ce qui précède, je recommande que la mandat du Bureau soit prorogé pour une nouvelle période de trois ans, du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007, sous réserve des conclusions d'un examen de ses activités qui serait réalisé en juillet 2006. Si le Conseil de sécurité souscrit à ma recommandation, je compte renforcer le Bureau, comme l'ont demandé dans leur rapport les membres du Conseil de sécurité qui ont participé à la mission de juin 2004 en Afrique de l'Ouest, pour qu'il puisse s'acquitter plus efficacement de son mandat.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Annexe

Bilan des activités menées et des résultats obtenus par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

Janvier 2003-juillet 2004

I. Introduction

1. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a vu le jour à l'issue d'une mission menée par le Département des affaires politiques dans 11 pays de la sous-région en mars 2001. Dans le rapport de mission présenté au Conseil de sécurité le 2 mai 2001 (S/2001/434), il a été recommandé qu'un bureau soit créé afin de « renforcer la capacité et la collaboration des Nations Unies dans la sous-région et de compléter l'action entreprise ».

2. Dans une lettre datée du 26 novembre 2001 (S/2001/1128), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il comptait créer un bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest qui aurait les fonctions suivantes :

a) Renforcer les liens entre les activités menées par les Nations Unies et d'autres partenaires dans la sous-région, en promouvant une démarche sous-régionale intégrée et en facilitant la coordination et l'échange d'informations, compte dûment tenu des mandats spécifiques des organismes des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix et des bureaux d'appui à la consolidation de la paix;

b) Assurer la liaison avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano et, le cas échéant, prêter son concours à ces entités, en consultation avec d'autres organisations sous-régionales et partenaires internationaux;

c) Exercer ses bons offices et s'acquitter de fonctions spéciales dans les pays de la sous-région, au nom du Secrétaire général, notamment dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix;

d) Tenir le Siège informé des événements nouveaux d'importance sous-régionale.

3. Dans sa lettre, le Secrétaire général a également indiqué que le Bureau serait installé à Dakar, qu'il aurait à sa tête un secrétaire général adjoint et compterait en outre sept fonctionnaires recrutés sur le plan international, et qu'il lui serait confié un mandat de trois ans, à compter de janvier 2002, sous réserve des conclusions de l'examen mené au terme de sa première année d'activité.

4. Dans une lettre datée du 29 novembre 2001 (S/2001/1129), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil se félicitaient de son intention de créer ledit bureau et avaient pris acte des fonctions dont il serait chargé. En juillet 2002, le Secrétaire général a nommé Ahmedou Ould-Abdallah Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. M. Ould-Abdallah a pris ses fonctions à Dakar en septembre 2002.

5. Le présent bilan des activités et des résultats du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest porte sur la période de janvier 2003 (et non janvier 2002) à juillet 2004 car, comme il est expliqué plus loin, le Bureau n'a pas commencé ses activités en janvier 2002 et était loin d'être pleinement opérationnel même en janvier 2003. Les progrès accomplis dans l'exécution des principales tâches énoncées dans le mandat initial du Bureau (voir plus haut, par. 2) sont évalués ci-après. Il est fait brièvement référence à l'impression que les principaux partenaires internationaux ont des activités du Bureau, ainsi qu'aux tâches supplémentaires confiées au Bureau, ces deux dernières années, par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. Enfin, il est souligné que le Bureau aurait besoin d'être renforcé pour pouvoir s'acquitter plus efficacement de son mandat, si celui-ci était renouvelé au-delà de décembre 2004.

II. Difficultés rencontrées dans la mise en train des activités du Bureau

6. À ses débuts, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a rencontré de sérieuses difficultés administratives et logistiques, dont la plupart ont été mises en lumière dans un rapport établi par le Bureau des services de contrôle interne en novembre 2003. Ces difficultés résultant essentiellement du fait que le Bureau ne recevait pas l'appui nécessaire du Siège, le Représentant spécial et sa petite équipe ont dû consacrer un temps et une énergie considérables à régler des questions de gestion et d'administration.

7. De septembre 2002 à août 2003, le Représentant spécial n'avait pour le seconder que deux fonctionnaires recrutés sur le plan international (un spécialiste des affaires politiques et un fonctionnaire d'administration), tous deux temporairement affectés au Bureau. La mise en train des activités du Bureau a donc été entravée par le déploiement tardif du personnel technique, qui a commencé à arriver en août 2003 (un spécialiste de l'information, un spécialiste des affaires politiques et un administrateur auxiliaire). D'août 2003 à juillet 2004, l'appui fourni par le Siège s'étant nettement amélioré, le Bureau a été pleinement opérationnel.

III. Bilan des activités et des résultats du Bureau

A. Renforcement de la coopération

1. Coopération avec les opérations de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest

8. Le fait que les opérations de paix et les bureaux politiques des Nations Unies doivent d'urgence se rapprocher les uns des autres et mettre leurs ressources en commun pour obtenir des effets de synergie, gagner en efficacité et faire des économies est un thème qui revient dans presque toutes les déclarations du Conseil de sécurité sur l'Afrique de l'Ouest. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone a pris l'initiative d'organiser à Freetown, en novembre 2003, une première réunion des représentants spéciaux du Secrétaire général dans la région; c'est le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest qui l'a présidée. Une deuxième réunion, convoquée par le Bureau des Nations Unies pour

l’Afrique de l’Ouest, s’est tenue à Dakar en février 2004. Le Conseil de sécurité a encouragé le Représentant spécial pour l’Afrique de l’Ouest à organiser de telles réunions et, dans le rapport sur sa mission de juin 2004, a indiqué qu’il prendrait connaissance avec intérêt des résultats des réunions régulières des représentants spéciaux du Secrétaire général dans la région. Le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest compte fournir des services de secrétariat et assurer le suivi voulu pour que les réunions soient plus productives et se tiennent régulièrement, sous réserve que les représentants spéciaux soient disponibles. Cela étant, il est bien conscient du fait que les questions de politique et les questions opérationnelles se rapportant essentiellement au maintien de la paix resteront la responsabilité du Département des opérations de maintien de la paix.

2. Coopération interorganisations

9. Pour renforcer la coopération entre divers organismes en ce qui concerne les problèmes transfrontaliers, le Bureau a organisé deux réunions à Dakar, en mai et juin 2003, avec les responsables régionaux des entités concernées. D’autres réunions se sont tenues par la suite, en moyenne tous les trois mois. Elles ont porté surtout sur le climat politique et les conditions de sécurité nécessaires pour que les entités des Nations Unies puissent s’acquitter de leurs tâches. À la demande de plusieurs bureaux régionaux, le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest compte consacrer en 2005 plus de temps et de ressources à des réunions interorganisations sur les problèmes transfrontaliers, sous réserve que son mandat soit prorogé.

10. Un autre volet important du mandat du Bureau est de rapprocher les entités de l’Organisation qui s’occupent du développement et des questions politiques pour qu’elles recherchent ensemble les moyens de régler les problèmes transfrontaliers qui se posent en Afrique de l’Ouest. Le PNUD a accepté d’affecter au Bureau un fonctionnaire qui occupera le poste de directeur du Bureau du Représentant spécial et sera chargé du Bureau en l’absence du Représentant spécial. Cette affectation, outre qu’elle a renforcé la capacité opérationnelle du Bureau, a créé un lien institutionnel avec les départements, organismes et fonds qui s’occupent du développement. Une des principales attributions du Directeur, qui a pris ses fonctions en avril 2004, est de veiller à ce que le Bureau bénéficie de l’expérience du PNUD en matière de développement. En outre, le PNUD a récemment recruté un Conseiller pour les questions de paix et de développement qui travaillera, à la fois, pour le bureau du PNUD au Sénégal et pour le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest. En collaboration avec le Directeur, le Conseiller veillera à ce que les activités politiques des Nations Unies et les activités de développement du PNUD en Afrique de l’Ouest soient cohérentes. Il aidera aussi le PNUD à intégrer la prévention des conflits dans ses politiques, stratégies et programmes pour l’Afrique de l’Ouest.

11. Le fait que le responsable du Bureau d’appui régional du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui fait aussi office de Conseiller principal du Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions humanitaires, soit également installé au Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest a nettement facilité les relations de travail et la coopération entre le Bureau et les organismes humanitaires et a permis au Bureau d’intégrer une perspective humanitaire dans ses activités. En outre, le représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires est systématiquement consulté et invité à participer aux activités politiques et autres du Bureau, à toutes les étapes. Il s’agit là

d'un autre domaine où les organismes des Nations Unies ont collaboré efficacement au cours de l'année écoulée, et tant le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires comptent bien continuer sur cette voie. Début août 2004, le Représentant spécial a ouvert l'atelier sur les appels globaux régionaux pour l'Afrique de l'Ouest afin de mettre en évidence les rapports entre les acteurs et activités politiques et humanitaires des Nations Unies dans la région.

12. En outre, un spécialiste hors classe des questions politiques, qui rend également compte au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève, a récemment été affecté au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

13. Le Bureau est désormais membre d'un nouveau Comité permanent interinstitutions, basé à Dakar, qui comprend aussi le Département de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le PAM et le CICR, et dont la fonction est de surveiller la situation humanitaire en Afrique de l'Ouest et de faire rapport sur les faits importants aux sièges des organismes concernés.

3. Coopération avec l'Union européenne et la communauté diplomatique

14. Au cours de la période considérée, le Bureau a coopéré de près avec l'Union européenne et la communauté diplomatique du Sénégal. Au cours de la première moitié de 2004, les chefs des missions des pays de l'Union européenne à Dakar ont indiqué qu'ils avaient reçu pour instructions de considérer le Bureau comme leur interlocuteur pour toute la région et de faire rapport sur les activités qu'il menait dans toute sa zone d'activité. L'Union européenne a récemment proposé de conclure un accord de coopération en bonne et due forme avec le Bureau, et la mise au point du texte est pratiquement achevée. Bon nombre d'ambassadeurs de pays de l'Union européenne en poste à Dakar sont aussi accrédités au Cap-Vert, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau et au Mali, et ont donc une perspective plus large. C'est pourquoi le Bureau a organisé plusieurs réunions de la communauté diplomatique de Dakar avec le Représentant du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, quand celui-ci se trouvait à Dakar.

4. Contacts avec les organisations de la société civile et information

15. Depuis sa création, le Bureau a le souci d'entretenir des contacts réguliers avec les principales organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest. Le Représentant spécial souhaite vivement que ces contacts s'intensifient et s'élargissent à d'autres organisations, surtout dans le secteur privé. Le Bureau déploiera de sérieux efforts pour établir une collaboration plus systématique avec les grandes sociétés de la région, non seulement dans le contexte du Pacte mondial du Secrétaire général, mais aussi en vue de donner une place aux sociétés dans la promotion d'une démarche régionale et d'obtenir l'appui du secteur privé pour certains projets exécutés par d'autres entités du système des Nations Unies.

16. Des organisations de la société civile et des organisations internationales, dont le CICR et l'OMI, ont été invitées à certaines des réunions du Bureau et de ses partenaires du système des Nations Unies, ce qui a été l'occasion d'améliorer les échanges d'informations et d'examiner la promotion de la paix, de la stabilité et du développement dans la sous-région sous différentes perspectives. Les principaux partenaires du Bureau ont été le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix,

l'International Crisis Group, OXFAM, le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO), l'Institut de Gorée et l'Open Society Initiative for West Africa. Les membres du Bureau ont également pris l'habitude d'informer les représentants des organisations de la société civile et de les consulter à l'occasion de leurs missions sur le terrain.

17. Le Bureau a mené des activités d'information pour faire connaître son mandat et ses travaux. Des communiqués de presse ont été publiés, des conférences de presse et des interviews ont été données, un site Web a été créé et tenu à jour et des séances d'information ont été organisées à Dakar et dans les capitales d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Toutes ces activités ont donné certains résultats, mais le mandat et les travaux du Bureau ne sont pas encore bien connus du public dans la sous-région. Il est donc envisagé de mener une campagne plus intensive dans les médias.

18. Dans le cadre de sa collaboration avec les missions de paix des Nations Unies, le Bureau a affecté au BANUGBIS, pour les élections qui se sont tenues en Guinée-Bissau en mars 2004, un spécialiste de l'information qui s'est occupé des relations avec les médias.

5. Autres domaines dans lesquels des activités interorganisations sont prévues

19. Après une visite de la Directrice exécutive du FNUAP en juin 2004, il a été décidé que le Bureau ferait avec le Fonds et d'autres entités concernées des Nations Unies, ainsi que des organisations de la société civile et des partenaires internationaux, une étude qui aboutirait à des recommandations pratiques sur les rapports entre l'urbanisation rapide, la croissance démographique, les pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles et les conflits en Afrique de l'Ouest. Cette étude devrait être menée à bien d'ici à février 2005, après quoi il faudra s'employer à faire connaître et appliquer les recommandations.

20. Dans le rapport sur la mission effectuée en Afrique de l'Ouest, en juin/juillet 2003, par des membres du Conseil de sécurité (S/2003/688, par. 68), l'importance de la réforme du secteur de la sécurité a été soulignée et il a été indiqué que, grâce à l'expérience acquise, le système des Nations Unies devrait être prêt à fournir, avec l'aide des États Membres, les éléments de base de la réforme du secteur de la sécurité dans la sous-région. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a donc, en collaboration avec la CEDEAO, d'autres entités des Nations Unies et des partenaires locaux, entrepris d'établir des directives opérationnelles et des recommandations sur les orientations à suivre en vue d'une réforme efficace du système de sécurité dans la sous-région. En outre, le Bureau et la CEDEAO organiseront une conférence consultative sur cette question, avec les autorités civiles et militaires et la société civile des pays d'Afrique de l'Ouest, au début d'octobre 2004.

21. Le rapport de la mission effectuée en Afrique de l'Ouest, en juin 2004, par des membres du Conseil de sécurité indiquait qu'il serait utile que le Conseil dispose des recommandations du Secrétaire général sur les mesures qu'il pourrait envisager de prendre pour réduire la prolifération des armes légères dans la sous-région (S/2004/525, par. 55). Le Bureau compte présenter un rapport sur la question d'ici à la fin 2004. À cette fin, il travaillera en étroite collaboration avec la CEDEAO, ainsi qu'avec le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU, le

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui se trouve à Lomé, et les diverses opérations de paix des Nations Unies dans la sous-région.

6. Interaction avec d'autres organisations internationales

22. Le Bureau a été invité à assister à des réunions du Groupe de contact international pour le Libéria. Avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le Département des affaires politiques, il a organisé à Dakar une conférence sur l'alerte rapide et la prévention des conflits.

B. Liaison avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano et appui à ces organisations

23. Depuis la création du Bureau, le Représentant spécial du Secrétaire général est en contact régulier avec de hauts représentants de la CEDEAO et avec des représentants des États membres de l'Union du fleuve Mano.

24. Les contacts avec les hauts représentants de la CEDEAO, qui se sont nettement intensifiés ces derniers mois, devraient devenir plus fréquents encore. En mai 2004, à Abuja, le Représentant spécial du Secrétaire général a rencontré les 15 ambassadeurs de pays d'Afrique de l'Ouest accrédités auprès du secrétariat de la CEDEAO, qui se trouve au Nigéria, pour les informer des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200) et dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité sur les problèmes transfrontaliers qui se posent en Afrique de l'Ouest (S/PRST/2004/7) auxquelles les États membres de la CEDEAO devraient donner suite. Le Bureau compte tirer parti de réunions avec les ambassadeurs des pays membres de la CEDEAO pour renforcer sa collaboration avec les gouvernements des pays de la sous-région.

25. À l'issue de la mission que des membres du Conseil de sécurité ont effectuée en Afrique de l'Ouest en juin/juillet 2003, il a été recommandé qu'en vue d'une meilleure coopération avec la CEDEAO, un fonctionnaire du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest soit affecté au siège de cette organisation. Le Bureau convient qu'il serait très utile qu'il affecte un de ses membres au siège de la CEDEAO, ne fût-ce qu'à temps partiel, mais, par manque de personnel, il n'a pas encore été en mesure de le faire. Il a aussi été recommandé à l'issue de la mission du Conseil de sécurité que le Bureau effectue une étude globale, de concert avec le Secrétaire exécutif de la CEDEAO et les États Membres concernés, des moyens par lesquels la communauté internationale pourrait renforcer sa collaboration avec la CEDEAO et contribuer à en renforcer la capacité. Comme suite à cette recommandation, qui cadre avec le mandat du Bureau, une mission composée de représentants de la Commission européenne, du PNUD et du Bureau s'est rendue à Abuja en février 2004.

26. Les conclusions de cette mission conjointe, qui ont été publiées en juillet 2004, appellent de nombreuses mesures de suivi. La CEDEAO devrait prochainement faire part de ses réactions à leur sujet. Entre-temps, le Bureau a eu avec la Commission européenne, à Abuja, et avec le PNUD, à New York, des entretiens concernant l'appui conjoint qui pourrait être apporté à la CEDEAO conformément à certaines des principales recommandations issues de la mission,

notamment l'élaboration d'une stratégie régionale de prévention des conflits et la mise en place d'une capacité de planification des politiques au bureau du Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Le Bureau compte organiser une réunion avec la Commission européenne, à Abuja, pour continuer à examiner les moyens de renforcer la coopération avec la CEDEAO dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. La mission conjointe est représentative des partenariats sur lesquels le Bureau continuera de s'appuyer pour tirer parti de l'expérience de ses partenaires, réduire les coûts et éviter les doubles emplois.

27. Outre le partenariat Union européenne-ONU mis en place pour aider la CEDEAO, le Bureau a récemment élaboré avec cette organisation un programme de travail global à long terme prévoyant divers projets conjoints à exécuter avant la fin de 2005. Cette initiative a été prise à l'issue d'une réunion de haut niveau que la CEDEAO et le Bureau ont tenue à Abuja le 31 mai 2004, et durant laquelle les domaines de collaboration prioritaires ont été arrêtés dans un mémorandum d'accord qui devrait être signé prochainement. Un groupe de travail mixte a en outre été créé.

28. Dans la présentation qu'il a faite à Accra, le 22 juin 2004, aux membres du Conseil de sécurité qui participaient à la mission en Afrique de l'Ouest, le Directeur exécutif de la CEDEAO a souligné l'importance d'un partenariat plus étroit entre la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et a énuméré les domaines prioritaires : bonne gouvernance, assistance électorale, réforme du secteur de la sécurité, chômage des jeunes, liberté de circulation, aide humanitaire et application, au moyen de projets concrets, des recommandations du Secrétaire général et du Conseil de sécurité sur les problèmes transfrontaliers qui appellent une action de la CEDEAO. Dans leur rapport, les membres du Conseil de sécurité ont dit avoir appris avec satisfaction, à la fois du Secrétaire exécutif de la CEDEAO et du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, que le programme de collaboration entre la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest avait été renforcé.

29. À sa première réunion, qui s'est tenue à Dakar les 21 et 22 juillet 2004, le Groupe de travail CEDEAO-Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a élaboré un programme de coopération détaillé pour 2004-2005. Les projets prioritaires pour 2004 portent sur la passation de pouvoir sans violence, les enseignements tirés des opérations de paix menées par la CEDEAO depuis 1989, la réforme du secteur de la sécurité et une stratégie régionale de lutte contre le chômage des jeunes. Le Groupe de travail s'est également mis d'accord sur des projets conjoints concernant l'assistance électorale, l'intégration régionale, les points de contrôle illégaux, l'intégration des stratégies de surveillance des frontières, la coopération avec la société civile, et diverses activités du nouveau programme sur les armes légères créé par la CEDEAO et le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement. Tous les organismes des Nations Unies qui ont des bureaux régionaux en Afrique de l'Ouest, ainsi que d'autres partenaires, seront associés de près à la mise en œuvre de ce programme de coopération.

C. Bons offices et fonctions spéciales

1. Mise en place de la Commission mixte Cameroun-Nigéria

30. Le présent rapport ne concerne pas en principe les activités de la Commission mixte Cameroun-Nigéria. On notera cependant que la mise en place de cette commission, dont le Représentant spécial du Secrétaire général assure la présidence, a occupé une grande partie de son temps pendant les mois qui ont suivi l'ouverture du Bureau. Le Représentant spécial s'est en effet fortement investi dans l'organisation et la conduite des trois premières réunions de la Commission, qui se sont tenues à Yaoundé et à Abuja. De même, le spécialiste hors classe des questions politiques du Bureau a participé activement à la préparation et au suivi du dossier, tandis que le Conseil militaire principal – mis à la disposition du Bureau d'abord par le Gouvernement canadien, puis par le Gouvernement suédois – lui consacrait presque tout son temps. Si les fonctionnaires du Bureau sont aujourd'hui moins sollicités par les travaux de la Commission, le Représentant spécial continue, lui, à consacrer une grande partie de son temps à ses fonctions de président.

2. La crise en Côte d'Ivoire

31. En attendant la nomination par le Secrétaire général d'un Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire en février 2003, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, conformément au mandat donné au Bureau, a été le principal coordonnateur des négociations de haut niveau concernant un pays confronté à l'une des crises les plus graves de la sous-région. Il a effectué plusieurs missions en Côte d'Ivoire pour aider les dirigeants ivoiriens à réduire la tension provoquée par les événements de septembre 2002 qui avaient fait éclater la crise. Il a également effectué des missions au Togo et en France sur la question ivoirienne. Enfin, il a participé aux négociations de paix de Linas-Marcoussis (France) entre les parties ivoiriennes, qui ont abouti à la signature de l'accord du même nom.

3. La crise au Libéria

32. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a également été étroitement associé aux efforts déployés en vue de résoudre la crise au Libéria en attendant que le Secrétaire général nomme un Représentant spécial pour ce pays, ce qu'il a fait en juillet 2003. Il a notamment aidé de mai à août 2003, le facilitateur de la CEDEAO pendant les négociations d'Accra, qui ont abouti à la signature par les parties libériennes d'un accord global de paix le 18 août 2003.

4. Autres visites de travail

33. Pendant la période d'activité initiale du Bureau et dans le cadre de sa propre mission de prévention des conflits, le Représentant spécial a suivi de près l'évolution de la situation dans les autres pays de la sous-région. Dans ce contexte, il s'est rendu au Burkina Faso, au Cap-Vert, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo.

D. Informations fournies au Siège sur les éléments nouveaux d'importance sous-régionale

1. Problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest

34. Par une déclaration de son président faite le 25 juillet 2003 (S/PRST/2003/11), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire des recommandations sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers, notamment la prolifération des armes légères et le recours aux mercenaires et aux enfants soldats. Pour établir ce rapport, le Bureau a mené de larges consultations avec plusieurs organismes des Nations Unies et autres importants partenaires, tant dans la sous-région qu'au Siège, et notamment avec les opérations de paix des Nations Unies, le secrétariat de la CEDEAO et des organisations de la société civile.

35. Réuni le 25 mars 2004 en séance publique sous la présidence de la France, le Conseil de sécurité a tenu, sur le rapport demandé (S/2004/200), un débat auquel ont pris part le Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères du Ghana représentant le Président en exercice de la CEDEAO, plusieurs ministres représentant des États membres de cette organisation régionale et le Secrétaire exécutif de cette dernière. Le rapport a été généralement bien accueilli par les participants.

36. À l'issue du débat, le Conseil de sécurité, s'exprimant par la voie d'une déclaration de son président (S/PRST/2004/7), a souligné le rôle important joué par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest dans l'amélioration de la coordination d'une approche cohérente des Nations Unies concernant les problèmes transfrontaliers et transnationaux dans la sous-région et l'a encouragé à continuer à organiser régulièrement des réunions sur la coordination entre les missions des Nations Unies dans la région afin que les activités des Nations Unies en Afrique de l'Ouest soient plus cohérentes et aussi efficaces que possible.

37. Le Représentant spécial a organisé à Dakar, le 30 avril 2004, une réunion de haut niveau à laquelle ont participé des représentants de tous les bureaux des Nations Unies dans la région, ainsi que des représentants des opérations de paix des Nations Unies, des grands partenaires du développement (notamment l'Union européenne, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international), le Secrétaire exécutif adjoint de la CEDEAO et des représentants de grandes organisations de la société civile telles que le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix, OXFAM, etc.

38. Pour mieux préparer la réunion, le Bureau avait établi une matrice énumérant les mesures à prendre pour appliquer les 33 recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général et indiquant les chefs de file potentiels pour chacune de ces mesures. Cette matrice a été amendée pendant la réunion et sera régulièrement mise à jour. Dans leur rapport de mission, les membres de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest de juin 2004 disent espérer qu'un rapport d'activité sur ces recommandations serait soumis au Conseil vers la fin de 2004 (S/2004/525, par. 51). Le Bureau a déjà procédé aux arrangements voulus, en coopération avec ses partenaires des Nations Unies, pour établir le rapport d'activité demandé.

2. Impact de la crise en Côte d'Ivoire sur la sous-région

39. Dans son rapport au Conseil de sécurité sur la Côte d'Ivoire en date du 26 mars 2003 (S/2003/374, par. 90), le Secrétaire général fait savoir qu'il a chargé son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest d'examiner, en consultation avec d'autres composantes du système des Nations Unies, les divers aspects de l'impact de la crise ivoirienne sur la sous-région et de chercher les moyens d'y remédier. Grâce au concours de deux consultants internationaux, au travail subséquent accompli par le personnel du Bureau et à une vaste campagne de consultations, le rapport demandé par le Secrétaire général a été transmis au Siège en avril 2004 et communiqué aux membres de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest de juin 2004. Bien que le rapport demandé ait été remis, le projet reste toujours d'actualité puisque l'impact de la crise ivoirienne sur la sous-région continue de s'étendre. Le Bureau entend donc suivre de près l'évolution de la situation et, le cas échéant, mettre son rapport à jour. Dans ce contexte, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a envoyé en juin 2004 une mission d'information politique et humanitaire dans les régions du Burkina Faso et du Mali adjacentes à la Côte d'Ivoire.

3. Chômage des jeunes

40. Notant que la question du chômage des jeunes avait été régulièrement soulevée par les partenaires les plus divers, qui y voyaient une source permanente d'instabilité dans la sous-région, la mission du Conseil de sécurité de 2003 en Afrique de l'Ouest a exprimé l'espoir que le Bureau s'emploierait, en collaboration avec les organismes et partenaires des Nations Unies sur place, à élaborer une approche régionale pragmatique et concertée de ce problème pressant (S/2003/688, par. 76).

41. En février 2004, le Bureau a organisé, en coordination avec le Forum pour la prévention des conflits et la paix (Conflict Prevention and Peace Forum) et grâce à son généreux concours financier, un séminaire de deux jours qui a réuni des spécialistes ouest-africains du chômage des jeunes issus de la société civile, des représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des représentants du secteur privé. Un certain nombre de réunions de représentants de la société civile ont ensuite été organisées dans le sillage de ce séminaire. Le Bureau a pris l'initiative de constituer une équipe spéciale composée de ses propres représentants et de représentants de l'OIT, de l'UNICEF, du PNUD, de l'ONUDI, du FNUAP, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et de la Banque mondiale. Il prépare actuellement, avec l'aide de l'OIT et d'un consultant et en collaboration avec la CEDEAO, une étude sur le chômage des jeunes et la paix qui devrait être communiquée au Conseil de sécurité d'ici à la fin de 2004.

4. Désarmement, démobilisation et réinsertion

42. Dans leurs rapports successifs, les missions dépêchées par le Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest en 2003 et 2004 ont appelé à formuler un programme régional de désarmement, démobilisation et réinsertion. La mission de 2004 a également recommandé que le Bureau continue à travailler avec les missions des Nations Unies dans la région afin d'harmoniser les divers programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion qui y sont entrepris et d'éliminer les différences qu'ils pourraient présenter. En mai 2004, le Directeur du Bureau a

présidé une première réunion d'harmonisation de ces programmes, à laquelle ont participé des représentants de la MINUSIL, de l'ONUCI, de la MINUL, du Bureau des Nations Unies en Guinée-Bissau et d'autres partenaires des Nations Unies. Une deuxième réunion a eu lieu pendant la première semaine d'août, cette fois en présence de représentants des commissions nationales dont se sont dotés certains pays pour suivre les questions de désarmement. Il en est issu un ensemble de recommandations générales et de directives pratiques concernant les dimensions régionales et transfrontières des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion en Afrique de l'Ouest. Le deuxième semestre de 2004 et le début de 2005 verront l'élaboration d'une approche régionale qui inclura non seulement les pays déjà dotés de programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, mais aussi ceux qui ont été gravement touchés par les conflits dans des pays voisins, et en particulier le Burkina Faso, la Guinée et le Mali.

5. Alternance pacifique au pouvoir

43. À la réunion au sommet de la CEDEAO de décembre 2003, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a lu un message du Secrétaire général dans lequel ce dernier invitait la CEDEAO à élaborer des mesures préventives destinées à gérer les conflits causés par des gouvernements qui, bien qu'ils aient été dûment élus, violent les règles constitutionnelles et font fi des principes fondamentaux de la bonne gouvernance, aggravant ainsi l'instabilité de la sous-région. Dans le même message, le Secrétaire général déclare encore que « la communauté internationale, et en particulier les pays de la sous-région, a raison de condamner les coups d'État qui engendrent des souffrances considérables dans un si grand nombre de pays d'Afrique. Parallèlement, nous ne devrions pas rester silencieux lorsque nous constatons des situations de mauvaise gouvernance, cette dernière étant parfois la principale cause des coups d'État. » Le sujet des propos du Secrétaire général, qui prenaient un relief particulier au lendemain du renversement du Président de la Guinée-Bissau, M. Kumba Yala, par des moyens non constitutionnels, suscite un intérêt et un sentiment d'urgence croissants dans la communauté internationale et chez les acteurs régionaux.

44. En accord avec le Président du Nigéria, M. Olusegun Obasanjo, et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a décidé de lancer un projet sur l'alternance pacifique au pouvoir. Ce projet comprend notamment la préparation d'une étude approfondie de la question, qui sera menée en étroite consultation avec le PNUD et d'autres partenaires régionaux, et l'organisation d'une conférence chargée de proposer des mesures préventives face aux conflits internes résultant d'une mauvaise gouvernance. Cette conférence sera suivie d'une campagne de sensibilisation visant à encourager les États membres de la CEDEAO à adopter lesdites mesures préventives. Un autre volet du même projet consistera à examiner le régime juridique qui encadre les activités des partis politiques dans chacun des États membres de la CEDEAO et à formuler des propositions d'harmonisation de ces régimes. Les préparatifs ont déjà commencé et il est prévu que la première phase du projet – à savoir l'étude approfondie – sera terminée d'ici à la fin de 2004.

6. Visites de terrain

45. Soucieux de resserrer les liens entre les différents domaines d'activité du système des Nations Unies, les fonctionnaires du Bureau ont effectué des visites

dans des zones sensibles situées hors de la juridiction des opérations de paix des Nations Unies. C'est dans ce cadre que deux importantes missions conjointes politiques et humanitaires placées sous la direction du Bureau ont été envoyées sur le terrain au premier semestre de 2004.

46. La première mission s'est rendue en Guinée forestière, région de la Guinée qui est frontalière de la Sierra Leone, du Libéria et de la Côte d'Ivoire. Ses principales constatations ont été présentées à l'occasion de la réunion de février 2004 des cinq représentants spéciaux et de l'unique Représentant non spécial du Secrétaire général en poste en Afrique de l'Ouest, l'accent étant mis sur la situation extrêmement précaire de la Guinée forestière, qui concentre sur son territoire la plupart des graves problèmes transfrontières de la sous-région. Selon les membres de la mission, la Guinée forestière était le maillon le plus faible des efforts déployés par la communauté internationale en faveur d'une stratégie régionale intégrée pour l'Afrique de l'Ouest. Les représentants spéciaux ont demandé au Bureau de formuler, en collaboration avec les partenaires de l'ONU, une stratégie pour la Guinée forestière et les pays limitrophes qui associerait les diverses opérations de paix de l'ONU et l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée. Dans ce contexte, le coordonnateur résident des Nations Unies en Guinée a été chargé d'organiser une réunion avec ses homologues des trois pays voisins de la Guinée forestière et des représentants du Bureau.

47. Une deuxième mission conjointe politique et humanitaire s'est rendue en juin 2004 dans les régions du Burkina Faso et du Mali jouxtant la Côte d'Ivoire. Elle a eu lieu juste avant la deuxième mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest afin de permettre au Bureau et aux autres organismes des Nations Unies présents dans la région de fournir aux membres du Conseil des informations pertinentes sur deux pays qui, bien qu'ils ne fussent eux-mêmes ni en situation de conflit, ni en situation de sortie de conflit, ni même sur l'itinéraire de la mission du Conseil, avaient été gravement touchés par les conflits dans les pays voisins. Cette mission conjointe a donné lieu à un rapport détaillé qui a été communiqué aux partenaires des Nations Unies, aux organisations de la société civile et aux principaux gouvernements intéressés. Une importante action de suivi est prévue pour la fin de 2004 et le début de 2005. Conformément à une recommandation formulée dans le rapport de la mission conjointe au Burkina Faso et au Mali, la CEDEAO et le Bureau organiseront ensemble à Sikasso, dans le sud du Mali, une réunion à laquelle des représentants des polices des frontières respectives du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali seront invités à échanger leurs vues sur les pratiques exemplaires en matière de sécurité et sur la collaboration entre États. D'autres recommandations ont été formulées à l'intention des équipes de pays des Nations Unies concernées et seront communiquées aux partenaires extérieurs ainsi qu'aux représentants spéciaux du Secrétaire général à leur prochaine réunion.

48. Les conseillers politiques et humanitaires hors classe du Bureau effectueront des missions conjointes similaires dans d'autres zones frontalières sensibles au cours du dernier trimestre de 2004. Ils s'efforceront ainsi de répondre aux préoccupations exprimées par les membres de la mission du Conseil de sécurité de juin 2004 par rapport aux deux missions conjointes déjà effectuées. Ces préoccupations étaient les suivantes :

a) La communauté internationale doit manifester un intérêt soutenu non seulement pour les pays qui accueillent des missions de paix des Nations Unies,

mais aussi pour les pays qui sont actuellement stables et respectent les principes d'un bon gouvernement, de la protection des droits de l'homme et des relations de bon voisinage;

b) Il importe de donner suite à la recommandation du Conseil de sécurité selon laquelle le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, agissant en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires, les équipes de pays et les gouvernements concernés, les divers organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux, devrait formuler des stratégies intégrées tenant compte de toute la gamme des problèmes qui touchent certaines zones frontalières afin de prévenir une propagation des conflits (S/2004/525, par. 58). Le Bureau accordera une attention particulière à cette recommandation au cours des prochains mois.

E. Opinion des grands partenaires internationaux sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

49. Un questionnaire sur les activités du Bureau a été envoyé à 15 organismes et bureaux des Nations Unies, organisations associées aux Nations Unies et organisations de la société civile à compétence régionale. Il a suscité les réponses ci-après :

a) En ce qui concerne le mandat du Bureau, ces partenaires ont formulé un certain nombre de propositions tendant à le renforcer afin que le système des Nations Unies puisse adopter une approche plus systématiquement régionale des problèmes de l'Afrique de l'Ouest;

b) En ce qui concerne les efforts déployés par le Bureau pour consulter ses partenaires, presque tous les répondants les ont déclarés satisfaisants ou très satisfaisants. De même, la majorité des répondants se sont déclarés « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'idée que le Bureau était un interlocuteur utile pour des organisations régionales comme la CEDEAO;

c) La majorité des organismes consultés se sont dits d'accord avec l'idée que le Bureau leur apportait une « valeur ajoutée » en faisant mieux connaître les questions relevant de leurs mandats respectifs. Tous se sont dits « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'idée que le Bureau s'acquittait effectivement du volet de son mandat qui lui prescrit de mettre en évidence la dimension régionale des problèmes de l'Afrique de l'Ouest;

d) À la question de savoir s'ils envisageaient à court terme de faire plus régulièrement appel aux moyens que leur offre le Bureau pour attirer l'attention sur leurs préoccupations prioritaires au niveau de la sous-région, la majorité des organismes consultés ont répondu qu'ils avaient la ferme intention de le faire.

IV. Observations

50. En dépit des difficultés administratives et logistiques initiales et d'une série d'événements imprévus qui ont affecté la sous-région et immédiatement mobilisé l'attention du Représentant spécial du Secrétaire général, le Bureau des Nations

Unies pour l'Afrique de l'Ouest a accompli des progrès remarquables et considérables. Il s'est efforcé de s'acquitter du vaste mandat qui est le sien avec le souci constant d'éviter tout double emploi, et ceci alors même qu'il s'attachait à inclure le plus grand nombre d'acteurs possible dans une approche régionale intégrée des nombreux problèmes auxquels se heurtent les pays d'Afrique de l'Ouest.

51. Le mandat du Bureau se décline sur un triple plan géographique, fonctionnel et méthodologique. Sur le plan géographique, le Bureau est censé inscrire dans une perspective sous-régionale les problèmes des 16 pays qui composent la sous-région. Sur le plan fonctionnel, la complexité et la diversité mêmes de ces problèmes appellent une plus grande synergie entre les services et organismes des Nations Unies chargés des questions politiques, des opérations de paix, du développement et des activités humanitaires. Sur le plan de la méthode, le Bureau fait un travail qui exige de longues consultations avec un large éventail de partenaires et qui fait appel à des compétences spécialisées; ce travail comprend notamment l'accomplissement de démarches diplomatiques; la réalisation de travaux de recherche universitaire ou scientifique sur les problèmes complexes dont le Bureau a à connaître; et l'organisation de visites sur le terrain pour faciliter l'adoption d'une stratégie intégrée d'appui aux activités de la CEDEAO.

52. Parmi les principaux accomplissements du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pendant la période à l'examen, on signalera :

a) La mise en place de dispositifs et programmes concrets de coopération entre le Bureau et ses grands partenaires internationaux, notamment les organismes des Nations Unies, les opérations de paix des Nations Unies, les représentants spéciaux du Secrétaire général, la CEDEAO et l'Union européenne;

b) La substantielle contribution du Représentant spécial du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires du Bureau aux activités de prévention des conflits, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix menées en Côte d'Ivoire, au Libéria et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest;

c) La préparation de rapports détaillés et d'études de fond sur les questions transfrontières, les questions transversales et les questions sous-régionales et le suivi des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur les problèmes transfrontaliers ainsi que dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité;

d) L'institution d'échanges réguliers entre le Bureau et d'importantes organisations de la société civile intervenant en consolidation de la paix, en prévention des conflits et en promotion du développement au niveau de la sous-région;

e) Les missions envoyées dans des régions sensibles aux tensions et vulnérables aux problèmes transfrontières pour y apprécier la situation.

53. Il importe de signaler que les grands partenaires internationaux et les organisations de la société civile considèrent de plus en plus que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest fait œuvre utile en sensibilisant le grand public aux problèmes transfrontières et sous-régionaux et en inscrivant dans une perspective sous-régionale un certain nombre de questions qui, jusque-là, n'avaient été envisagées que dans une perspective nationale. La création et les activités du

Bureau ont encouragé de nombreux autres organismes, y compris bilatéraux, à inscrire eux-mêmes dans une perspective sous-régionale l'action qu'ils mènent par rapport aux problèmes de la sous-région et à formuler – souvent en consultation avec le Bureau – leurs propres stratégies sous-régionales pour l'Afrique de l'Ouest.

54. Au cours des 12 derniers mois, l'activité du Bureau s'est considérablement développée, au point d'exercer une pression énorme sur des effectifs et des ressources qui restent limites. Cet accroissement de la charge de travail du Bureau, qui résulte essentiellement des nouvelles tâches qui lui ont été confiées par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, doit être accompagné de toute urgence d'un accroissement correspondant des ressources mises à sa disposition. On se rappellera que le Conseil de sécurité en est convenu dans les deux rapports ci-après :

a) Le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest de juin-juillet 2003, qui appelle à renforcer le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest au moyen de ressources provenant de l'Organisation des Nations Unies ou d'États Membres afin qu'il puisse s'acquitter des tâches supplémentaires proposées dans le présent rapport (S/2003/688, par. 66);

b) Le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest de juin 2004, dans lequel la mission rappelle la recommandation formulée un an plus tôt et déclare que le Bureau pourrait remplir son mandat plus efficacement s'il avait des ressources plus abondantes. Étant donné la diversité des missions confiées au Bureau et l'importance d'adopter une approche régionale intégrée face aux conflits et autres problèmes qui touchent l'Afrique de l'Ouest, la mission recommandait de lui fournir rapidement des ressources supplémentaires (S/2004/525, par. 53).